



Association Départementale des Amis et Parents de Personnes Handicapées Mentales d'Indre-et-Loire

Communiqué de presse

Le 6 novembre 2020

Point sur l'échange entre l'ADAPEI 37 et le Petit Pausailleur au Conseil Départemental

Fidèle à l'esprit de dialogue que l'ADAPEI 37 prône et vit au quotidien, Marie-Hélène LESPINE, sa présidente, s'est rendue ce matin à l'invitation de Jean-Gérard Paumier, président du Conseil Départemental, pour échanger avec Le Petit Pausailleur et pouvoir faire entendre sa voix.

Tout au long de l'échange, l'ADAPEI est restée dans une logique d'écoute et de dialogue, à la recherche d'une solution qui satisfasse chacune des parties. A ce titre, l'ADAPEI a proposé au Petit Pausailleur un délai supplémentaire de 3 mois, déplaçant ainsi au 30 avril 2021 la date butoir pour quitter le site de la Bellangerie (soit au total 7 mois pour déménager).

Ce délai supplémentaire permettra à cette association d'aborder sereinement l'accueil des enfants et jeunes adultes lors des vacances d'hiver.

Cependant, la réunion de ce jour s'apparentait plus à une demande faite à l'ADAPEI de réviser sa position qu'à une médiation, et n'a donc pas permis d'aboutir à un accord avec le Petit Pausailleur.

Il a en effet été demandé à l'ADAPEI d'accorder un délai bien plus important à l'association afin qu'elle puisse avoir jusqu'au 31 décembre 2021 pour déménager du site de la Bellangerie. La présidente de l'ADAPEI ne s'est pas encore prononcée sur cette demande mais réunira le bureau lors de la deuxième quinzaine de novembre 2020 afin de discuter du délai proposé ainsi que des garanties qui seront demandées au Petit Pausailleur en cas d'accord.

Cette main tendue vise à réaffirmer aux parents et enfants, que l'ADAPEI 37 ne souhaite en aucun cas porter atteinte à l'offre de moments de répit proposée par les différentes associations de la région.

Ce déménagement a pour unique but d'acter une poursuite séparée des activités de deux structures qui ne parviennent plus à travailler ensemble de façon paisible et harmonieuse. Lors de l'échange, il a d'ailleurs été rappelé par Mme Lespine la philosophie de l'ADAPEI, qui a guidé la création du site de la Bellangerie en 1964 par des familles de l'association, pour accueillir toutes les personnes souffrant de handicap.

Par sa décision unilatérale et injustifiée de ne plus recevoir les personnes handicapées relevant des établissements de l'ADAPEI, le Petit Pausailleur s'est mis de facto en opposition avec cette philosophie et la raison d'être du site de la Bellangerie.

L'ADAPEI 37 a enfin souhaité rappeler que le terrain de la Bellangerie sera réinvesti dans un nouveau projet qui sera consacré aux personnes handicapées avec une visée pédagogique et thérapeutique.

Contact presse : 02 47 88 00 56